

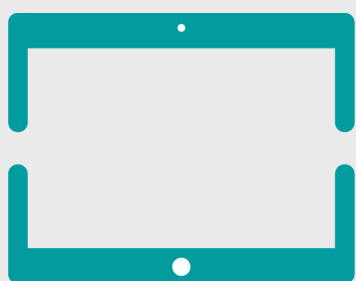
AVANCE DE TRÉSORIE EMPLOYEUR

Lors d'un Projet de Transition
professionnelle pour les entreprises
de -de 50 salariés



LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE DE VOTRE SALARIÉ EST ACCEPTÉ

Connectez vous à votre espace
employeur



LE MOIS DE SON ENTRÉE EN FORMATION SAISISSEZ LA DEMANDE D'AVANCE

Suivez le mode d'emploi
disponible depuis votre espace



CHAQUE 20 DU MOIS RECEVEZ UNE AVANCE DE 90% DU SALAIRE



CHAQUE MOIS ENVOYEZ LE BULLETIN DE SALAIRE CORRESPONDANT

Pour vous permettre de recevoir
le complément de salaire
correspondant au 10% restant